

DPO : SUPERVISEZ LES USAGES DE L'IA DE VOTRE STRUCTURE ET DES COLLABORATEURS

Décrypter les nouvelles réglementations européennes liées à l'IA et leurs impacts opérationnels

1 JOUR, 7 HEURES

PERFORMANCE
OPÉRATIONNELLE

CODE : UDTD11

Objectifs de la formation

Articuler les différents textes réglementaires français et internationaux existants et à venir avec l'avènement de l'IA

Évaluer les défis et les opportunités découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le métier de DPO

Envisager des stratégies pour atténuer les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- DPO

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

L'intelligence artificielle (IA) a eu un impact significatif sur le métier de DPO. L'IA facilite la collecte et l'analyse de grandes quantités de données, ce qui pose des défis en matière de confidentialité et de sécurité des données.

Les DPO doivent comprendre le fonctionnement des algorithmes d'IA et les risques potentiels pour la vie privée des individus. La conformité aux différentes réglementations, comme le RGPD, est devenue encore plus complexe avec l'avènement de l'IA. Les décisions/contenus basés sur l'IA peuvent entraîner des collectes massives de données d'apprentissage, des discriminations, des erreurs, une diffusion de données personnelles par inadvertance. Aussi, l'IA conduit-elle à l'émergence de nouvelles menaces en matière de cybersécurité, nécessitant une vigilance accrue de la part des DPO.

Il est donc fondamental que les DPO collaborent avec les équipes de développement d'IA pour rationaliser les mécanismes de collecte de données d'apprentissage et pour minimiser les biais algorithmiques en communiquant mieux en interne sur une utilisation éthique de l'IA.

En conclusion, l'IA va transformer le rôle des DPO en élargissant le périmètre des expertises techniques

et juridiques et en introduisant de nouveaux défis et opportunités liés à la protection des données et à l'éthique.

L'inflation réglementaire et son articulation avec le RGPD

- Florilège de réglementations, multiplicité des régulateurs : quel chef de file ?
- DGA / DA
- IA et responsabilité des produits
- La réglementation à l'étranger

ILLUSTRATION Présentation comparative des textes de références

L'IA Act

- Les bases : ce qu'est une IA, ce qu'est l'IA Act, son calendrier
- Les principes : approche par les risques, autres principes sur l'IA, scope territorial
- Les obligations : distinction user/provider et leurs obligations
- Les conséquences : pouvoir des autorités

ATELIER Réflexion collective et interactive avec le groupe sur leur compréhension de l'IA

ILLUSTRATION Exemples concrets d'utilisation de l'IA tout au long du propos

IA et Privacy : adapter ses pratiques de DPO

- Remise en cause des acquis avec l'IA
- Les différents Cas d'usage
- Les bonnes pratiques de la compliance
- Réinventer le métier face à l'émergence d'autres rôles en interne (responsable de l'IA) : quelles stratégies mettre en œuvre

ATELIER Étude de plusieurs cas d'usage en plénière

L'évolution des acquis du DPO en cas de contrôle

- Les pouvoirs de la CNIL et leur expansion éventuelle en matière d'IA
- Contrôle de la CNIL : déroulement, répondre aux questions, et expliquer le fonctionnement d'un moteur d'IA

Évaluation de la journée par QCM

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux

intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.